


 Réalisables  
en intra
172<sup>ème</sup> journée QUALIBIO en présentiel : Rennes le jeudi 15 février 2024

# Appliquer le droit des usagers dans les services à domicile du secteur social et médico-social

## Objectifs pédagogiques :

- Appréhender et connaître les dispositions légales et réglementaires applicables
- Identifier et cerner les limites et spécificités du droit des usagers à domicile
- Apprendre à construire une réflexion éthique collectivement et individuellement

**Public :** Directeurs d'établissements et services, Médecins, Cadres de santé, professionnels de santé

**Formateur(s) :** Mme Doriane JACOB : Juriste spécialisée en droit de la santé et médico-social, formée à la réalisation des évaluations HAS

**Pré-requis :** Professionnels en exercice en ESSMS

## Méthode pédagogique :

- Echange, partage et analyse d'expérience
- Mises en situations professionnelles
- Etude de cas
- Apports théoriques...

## Programme :

### JOUR 1

**Etape 1 :** Recueil de pratiques et définition des objectifs, tour de table

**Etape 2 :** Formation présentielle

## MODULE 1 : Les dispositions légales et réglementaires applicables aux services à domiciles (3h30)

- 1. Une base commune avec les établissements sociaux et médico-sociaux**
  - Les droits et principes fondamentaux de la prise en charge des usagers
  - Les dispositions spécifiques à l'accompagnement à domicile
- 2. Les outils de la loi 2002-2**
  - Applicabilité des outils de la loi 2002-2 aux services à domicile
  - Charte des droits de la personne accueillie ou charte de la personne aidée ?
- 3. Les difficultés d'application des dispositions en vigueur aux services à domicile**
  - La mise en place d'un Conseil de la vie social pour les usagers à domicile
- 4. Garantir à l'utilisateur ses droits en tant que citoyen**
- 5. Les devoirs des bénéficiaires ?**

## Point et ajustement (15 mn) 12H30-12h45

## MODULE 2 : Les vigilances sur l'application de certains droits liés au domicile (1h)

- 1. Le lieu de résidence comme élément de la vie privée faisant l'objet d'une protection juridique particulière**
- 2. Le respect de l'intimité**
- 3. L'étendu élargi de des obligations du secret professionnel et de la confidentialité**

## MODULE 3 : Construire une réflexion éthique individuelle et collective pour garantir le droit des usagers (1H00) :

1. Mettre en place un groupe éthique
2. L'éthique au service de la protection des droits des usagers :
  - Analyse de la situation, - prendre en compte les personnes impliquées, - replacer le dilemme dans son contexte, - dialoguer avec tous, - considérer l'ensemble des éléments à prendre en compte (droit des usagers, valeurs, besoins et attentes de la personne, lister les solutions)

## MODULE 3 : Exercices pratiques (30min) Construire une réflexion éthique de groupe

## MODULE 4 : Exercices pratiques (30min) Cas pratiques

## MODULE 5 : Exercices pratiques (30 min)

- Constitution des groupes de travail, Remise des supports (grilles d'évaluations, référentiel, outils pratiques, ...), Analyse des pratiques
- Restitution et validation des travaux, échanges de pratiques inter-établissements

**Etape 3 : Analyse partagée des pratiques :** Analyse collective des participants (Exercices pratiques : par sous-groupe)

**Etape 4 : Actions d'amélioration et suivi :**  
Tour de table, QCM, débriefing, questionnaire de satisfaction

BULLETIN D'INSCRIPTION 

## TARIF PAR ÉTABLISSEMENT

(Inscription et base documentaire compris par personne - Hors déjeuner) :

**Pour 1 jour de formation : 380 € Hors Taxes la journée par stagiaire - Places limitées / Groupe limité (en raison des travaux pratiques)**

Tarif préférentiel 340 HT (adhérents au réseau Qualibio SANTE et les partenaires d'AACCES QUALITE)

Si plus de 2 inscrits par établissement, -10% pour chaque inscrit supplémentaire

AACCES QUALIBIO se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si le quota minimum d'inscriptions définitives n'était pas atteint ou en cas de force majeure.

•SIREN 388986895 NAF 804C APE 8559A – N° d'existence de formation : 533 503 687 35 auprès de la Préfecture de Bretagne\*

[www.aaccs-qualibio.com](http://www.aaccs-qualibio.com)

Tel 02 99 78 40 40

## Les rendez-vous mensuels AACCES QUALIBIO SANTE :

[www.aaccs-qualibio.com](http://www.aaccs-qualibio.com)

« Actualités »

Formations présentielles et analyses partagées de pratiques



Nos formations bénéficient d'un taux de satisfaction très satisfaisant: 98% (Evaluation par les participants : retour 2022-2023 : 100% des personnes très satisfaites ou satisfaites pour les moyens pédagogiques et 100% des personnes très satisfaites ou satisfaites des relations intervenants stagiaires).

- Les programmes et durées des formations sont personnalisés : de 1 à 3 jours (par journée de 7 heures ou par demi-journée de 3,5 heures) par thème selon le public et les objectifs visés.
- Accessibilité : l'ensemble de nos formations sont réalisés dans des lieux choisis et pour l'accueil de public en situation de handicap et permet la libre circulation dans les zones d'accessibilité clés : Entrée, Accueil, Zone de circulation, Salles de formation, Ascenseur, Sanitaires.
- Les prérequis : néant au-delà des connaissances déjà acquises professionnellement en établissement de santé sanitaire, médico-social, social. Si pour certaines formations, des prérequis étaient exigés, cela serait mentionné clairement dans la rubrique « public » du programme.
- Déroulement habituel des formations : chaque participant reçoit un programme avec un questionnaire préparatoire à compléter et à nous retourner afin d'ajuster éventuellement la formation au regard du niveau des participants, leurs attentes et leurs besoins. La formation est basée sur : Etape 1 : Recueil de pratiques et définition des objectifs (tour de table de présentation). Etape 2 : Formation présentielle ou distancielle avec des contenus règlementaires et pratiques en privilégiant les échanges, le partage des bonnes pratiques. Etape 3 : Analyse partagée des pratiques, Analyse collective des participants (Exercices pratiques : par sous-groupe). Etape 4 : Actions d'amélioration et suivi : bilan QCM avant après, Tour de table, Questionnaire de satisfaction. Etape 5 : Mise à disposition de la base documentaire. Etape 6 : Proposition de suivi et échanges à distance sur le déploiement de la formation en interne
- Un certificat de réalisation (ex attestation de fin de formation) sera remis aux stagiaires à la fin de la session.
- Prix et modalités de paiement : Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.
- Prise en charge : Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société AACCES QUALITE QUALIBIO ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.
- Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation : L'annulation d'une séance de formation est possible par AACCES QUALITE ou par les inscrits, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [administration@aaccs-qualibio.com](mailto:administration@aaccs-qualibio.com). En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 10% du coût total initial sera facturée au client.
- La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.
- En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société AACCES QUALITE QUALIBIO ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.
- Programmes des formations : S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.
- Propriété intellectuelle et droit d'auteur : Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.
- Informatique et libertés : Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société AACCES QUALITE QUALIBIO sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.
- Loi applicable et attribution de compétence : Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société AACCES QUALITE QUALIBIO et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Rennes.
- RGPD - Règlement Européen (EU) 2016/679 sur le traitement des données personnelles.
- AACCES QUALITE QUALIBIO (SIREN : 388986895) confirme son engagement à se conformer aux lois et règlement encadrant ses activités de promotion.

### TARIF PAR ÉTABLISSEMENT

(Inscription et base documentaire compris par personne - Hors déjeuner) :

**Pour 1 jour de formation : 380 € Hors Taxes la journée par stagiaire - Places limitées / Groupe limité (en raison des travaux pratiques)**

Tarif préférentiel 340 HT (adhérents au réseau Qualibio SANTE et les partenaires d'AACCES QUALITE)

Si plus de 2 inscrits par établissement, -10% pour chaque inscrit supplémentaire

AACCES QUALIBIO se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si le quota minimum d'inscriptions définitives n'était pas atteint ou en cas de force majeure.

\*SIREN 388986895 NAF 804C APE 8559A – N° d'existence de formation : 533 503 687 35 auprès de la Préfecture de Bretagne\*

[www.aaccs-qualibio.com](http://www.aaccs-qualibio.com)

Tel 02 99 78 40 40